

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 190 /2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 05 avril 2017 Présents : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD, Pouvoirs : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES Absents excusés : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFEVERGES, Alain CHAMOSSET. Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance

Objet : Complément à la tarification transport scolaire

Il est proposé de porter un complément à la tarification transport scolaire (délibération n° CC 72/2017) en intégrant la tarification de 50€ / famille pour les pénalités de retard.

Il est proposé de fixer à compter de la rentrée scolaire 2017 les tarifs suivants avec un montant dégressif pour les inscriptions des familles nombreuses et celles arrivants dans les communes en cours d'année :

Inscription pour une année scolaire : septembre - juillet	
1 enfant	70 €
2 enfants	130 €
3 enfants et plus	180 €

Il est proposé de scinder en 2 fois le règlement des cartes pour les familles à partir de 3 enfants :

- 1er versement à l'inscription : 50%
- 2ème versement fin décembre : 50%

Il est proposé de fixer à 10€ les frais de reproduction de la carte de transport et à 50 € /famille pour les pénalités de retard d'inscription.

Enfin en cas de déménagement ou de situations particulières dûment justifiées, la carte de transport sera remboursée au prorata du nombre de jours d'utilisation du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- de fixer les tarifs de la carte scolaire à compter de la rentrée 2017 tel que présentés ci-dessus,

- de scinder en 2 fois le règlement pour les familles à partir de 3 enfants : 1er versement à l'inscription le solde à la fin décembre,
- de fixer à 10 € les frais de reproduction de la carte de transport,
- de fixer à 50 € /famille pour les pénalités de retard d'inscription,
- dit qu'en cas de déménagement ou de situations particulières dûment justifiées, la carte de transport sera remboursée au prorata du nombre de jours d'utilisation du service.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° CC 74/2017.

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Paul RANNARD

